

Conseil des Générations Futures

*« Comment faire de Paris une ville verte et ouverte
pour 2030 ? »*

RAPPORT DE COMMISSION

Novembre 2021

Commission « Comment faire de Paris une ville verte et ouverte à l'horizon 2030 ? »

Liste des membres de la Commission:

Kouider Abderrahman
Yacine Ait-Kaci
Julia Bangalter
Driss Ben Jebara
Michel Boudeliou
Bertrand Bret
Martine Chastre
Florence Chiavassa
Daniel Chichereau
Claude Cutajar
Marie Paule Debray
Vincent Desmarests
Hamze Ghalebi
Delphine Goater
Sylvie Hery
Jacques Remond
Mohamed el Amine Lounes
Louis Machadeau

Anne Merzogora
Mehdi Moatassim
Mohamed Moumaris
Chérif Msadek
Christine Nedelec
Ernestine Ngo Melha
Benjamin Pajot
Jacqueline Penez
Jean-Pierre Perotin
Déolinda Pinto-Ribeiro
Anne Ratajczak
Maud Ridoux
Michel Romagnoli
Mireille Rossi
Anne Schallier
Sophie Pene
Samira Tayeb-Cherif
Bernard Tournour

Co-président.e.s de la Commission :

Valérie CATHELY, collègue Services Publics
Nicolas GRENIER, collègue Habitants



Commission « Comment faire de Paris une ville verte et ouverte à l'horizon 2030 ? »

Calendrier des réunions de la Commission :

Réunion	Date	Lieu/modalité
1	13 novembre 2019	Hôtel de Ville de Paris
2	9 janvier 2020	Hôtel de Ville de Paris
3	13 février 2020	Hôtel de Ville de Paris
4	18 juin 2020	Visioconférence via Zoom
5	16 septembre 2020	Hôtel de Ville de Paris
6	5 novembre 2020	Visioconférence via Zoom
7	19 novembre 2020	Visioconférence via Zoom
8	9 décembre 2020	Visioconférence via Zoom
9	4 mars 2021	Visioconférence via Zoom
10	11 mars 2021	Visioconférence via Zoom
11	23 mars 2021	Visioconférence via Zoom
12	14 avril 2021	Visioconférence via Zoom
13	18 mai 2021	Visioconférence via Zoom
14	8 juin 2021	Hôtel de Ville de Paris

Commission « Comment faire de Paris une ville verte et ouverte à l'horizon 2030 ? »

Méthodologie :

- Pour déterminer les 5 enjeux :

- Au cours de la 1ère séance, les participants ont été invités à compléter la phrase suivante **afin de faire émerger une première compréhension du sujet** : « *“Comment faire de Paris une ville verte et ouverte en 2030” revient à nous interroger sur les actions à mener pour que, dans 10 ans, la capitale ait évité (...) et ait réussi (...)* ».
- Lors de la réunion suivante, les membres de la Commission se sont divisés en petits groupes. Il leur a été demandé **d'identifier 2 thèmes parmi ceux esquissés lors de la 1ère réunion, de les reformuler et de les décliner** en complétant 2 phrases :
 - « Ce qu'on ne veut pas/plus voir en 2030, c'est ... »
 - « La situation idéale – mais réaliste – que nous imaginons est ... »Chaque thématique a ensuite été présentée à l'ensemble des groupes, chargés d'évaluer les propositions. **Il a été décidé par la Commission de retenir 5 thématiques/grands enjeux**, qui ont ensuite été exposés à Yann Françoise, responsable de la division Climat-Énergie et Économie Circulaire de l'Agence d'Écologie Urbaine à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris, pour en évaluer la pertinence au regard des actions menées par la Ville de Paris.
- L'épidémie de Covid 19 a conduit à re-questionner la pertinence des 5 enjeux au regard de la crise sanitaire. **La Commission a unanimement décidé que les 5 enjeux identifiés restaient plus pertinents que jamais.**

Méthodologie :

- Pour déterminer les propositions au sein des 5 enjeux :
 - Un rapporteur par enjeu a été nommé. Au cours de l'été, **les participants ont été invités à faire des recherches pour approfondir chacun d'eux**. A la rentrée, les rapporteurs ont présenté la synthèse des réflexions et des propositions élaborées par les participants pendant l'été.
 - Pendant les présentations, les participants ont chacun noté la proposition qui leur semblait être la plus pertinente pour chaque enjeu. **Ces propositions ont ensuite été soumises au groupe** qui s'est prononcé au moyen de 3 cartons de couleur :
 - **Carton rouge** : je ne trouve pas cette proposition pertinente, je souhaite l'écarter
 - **Carton jaune** : cette proposition est moyennement pertinente mais intéressante tout de même, je souhaite la mettre de côté
 - **Carton vert** : cette proposition est pertinente, je souhaite la conserver
 - Une discussion s'est ensuite engagée pour **reformuler certaines propositions** et conserver celles qui faisaient consensus.
 - Les participants ont ensuite été divisés en sous-groupes pour **travailler de manière approfondie sur les propositions** en développant 4 points : constats, objectifs, mise en œuvre et conditions de réalisation.
 - **Chacune des propositions détaillées a fait l'objet de relectures, d'amendements et enfin d'une validation par l'ensemble des participants.**

Commission « Comment faire de Paris une ville verte et ouverte à l'horizon 2030 ? »

Enjeu : Adapter la vie en ville à l'augmentation des températures

1. Faire de la petite ceinture un véritable corridor écologique
2. Augmenter fortement les surfaces d'espaces verts dans l'espace urbain
3. Accélérer la transition énergétique et écologique des bâtiments

Enjeu : Une ville mixte et accueillante, avec une politique écologique inclusive

4. Favoriser l'habitat inclusif pour une ville accessible à tous
5. Renforcer les mesures de soutien aux associations de proximité centrées sur l'écologie et le social

Enjeu : Concilier les objectifs écologiques et l'emploi

6. Créer une bourse de l'emploi tournée vers les métiers de la transition écologique
7. Renforcer l'exemplarité sociale et environnementale de la Ville de Paris dans la commande publique

Enjeu : Associer la jeunesse à la gouvernance de la transition écologique

8. Créer un comité de 17 jeunes « vigies de la transition écologique »

Enjeu : Faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques

9. Développer des espaces de travail partagés et des tiers-lieux à l'échelle des quartiers
10. Améliorer le plan de circulation de Paris pour toutes les mobilités
11. Développer une offre de transports en commun attractive, accessible et inclusive

Enjeu : Adapter la vie en ville à l'augmentation
des températures

Enjeu : Adapter la vie en ville à l'augmentation des températures

1. FAIRE DE LA PETITE CEINTURE UN VÉRITABLE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

CONSTATS

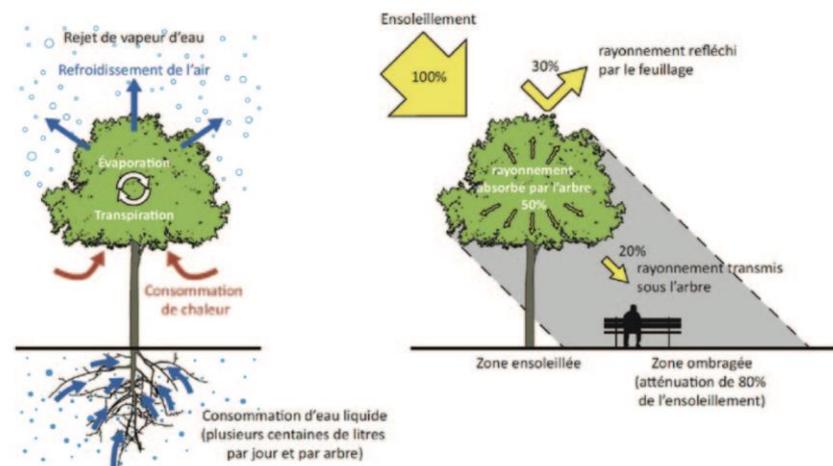
Les choix d'aménagement de la Ville Paris doivent **prendre en compte le changement climatique**, c'est-à-dire à la fois **lutter contre la hausse des températures** qui se dessine et intégrer la **multiplication des épisodes de fortes chaleurs**.

La nature est notre meilleur atout face au changement climatique pour en atténuer les effets et cheminer vers une ville résiliente.

Contrairement aux espaces imperméabilisés, **les espaces végétalisés et en eau présentent une température de surface plus fraîche** et peuvent contribuer à **réduire le phénomène des îlots de chaleur**.

Du fait de la rareté des réserves foncières et de la densité urbaine à Paris, **il est indispensable de préserver les espaces de pleine terre**.

Propriété de SNCF Réseau, **la Petite ceinture existe et fait l'objet d'un protocole d'accord avec la Ville de Paris**, intégrant des propositions de verdissement, d'aménagement, de mise en sécurité.



Enjeu : Adapter la vie en ville à l'augmentation des températures

1. FAIRE DE LA PETITE CEINTURE UN VÉRITABLE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

OBJECTIFS

- Sanctuariser un espace vert existant – propice au développement et à la préservation de la biodiversité – en évitant au maximum son artificialisation pour lui donner une vocation prioritaire de corridor écologique.
- Permettre la cohabitation entre les différents usages : réservoir de biodiversité n'excluant pas les pratiques de promenade, détente et loisirs.
- Lutter contre les îlots de chaleur par la création d'îlots de fraîcheur végétalisés.

MISE EN OEUVRE

- Créer, à travers cette ceinture verte, une « zone tampon » volontairement peu aménagée, composée de plusieurs types d'espaces à définir selon la configuration et l'accessibilité des lieux :
 - espaces laissés en friche (avec diversité des espèces) et sanctuarisés pour la préservation de la biodiversité, comme les plateaux et les talus ;
 - espaces de promenade adaptés aux activités et aux mobilités douces et accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec bancs publics permettant les pauses, points d'eau, fontaines.
- Fixer l'objectif d'au moins 50% de plantations en pleine terre.
- Privilégier le recours aux entreprises d'insertion et aux structures de l'économie sociale et solidaire pour la réalisation des aménagements.

Enjeu : Adapter la vie en ville à l'augmentation des températures

1. FAIRE DE LA PETITE CEINTURE UN VÉRITABLE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

POINTS D'ATTENTION

- Négociations nécessaires avec SNCF Réseau qui souhaite conserver le potentiel ferroviaire du site.
A noter : la réversibilité du site est une exigence de SNCF Réseau intégrée au protocole.
- Participation des habitants à prévoir pour l'aménagement de chaque secteur/espace.
- Concertation avec les acteurs l'environnement (Muséum d'Histoire Naturelle, Maison du Jardinier, Maison de la Nature...) à prévoir pour optimiser la préservation de la biodiversité.

Enjeu : Adapter la vie en ville à l'augmentation des températures

2. AUGMENTER FORTEMENT LES SURFACES D'ESPACES VERTS DANS L'ESPACE URBAIN

CONSTATS

La population a besoin de disposer d'espaces verts en plus grand nombre. Or, **Paris est une ville trop minérale**, où les espaces libres à végétaliser sont rares et précieux : avec 5,8 m² d'espaces verts par habitant, elle est loin de Prague, Amsterdam, Madrid ou Rome.

Des efforts ont été faits par la Ville de Paris avec l'appel à projets « Les Parisculteurs » ou le permis de végétaliser, mais cela reste **insuffisant**, notamment en ce qui concerne la végétalisation de pleine terre.

De plus, **la participation et l'expertise d'usage des habitants sur le développement des espaces verts n'est pas assez prise en compte**, comme le prouve l'expérience de la rue Lacharrière dans le 11^e arrondissement, transformée en « rue végétale » mais que les habitants ont ensuite trouvée difficilement praticable.

Les Parisculteurs :

« Depuis 2016, la Ville de Paris a mis en place le programme Parisculteurs pour faciliter et accélérer l'installation de projets agricoles à Paris. Il s'agit de trouver des sites - toitures, murs, sous-sols, espaces en pleine terre - et de proposer à des agriculteurs d'y développer des projets directement en lien avec les Parisien.ne.s. Grâce à ce programme, plus de 50 projets ont vu le jour ces dernières années et tout autant sont en cours de développement. Paris compte aujourd'hui plus de 30 hectares d'espaces agricoles sur son territoire et fait figure de ville pionnière en la matière. »

Exemples de projets lauréats :

- Végétalisation des toitures-terrasses de l'Hôpital Robert Debré (19^e)
- Projet d'aménagement d'une ferme maraîchère sur les terrasses de l'Opéra Bastille (12^e)

Source : pariculteurs.paris.fr

Enjeu : Adapter la vie en ville à l'augmentation des températures

2. AUGMENTER FORTEMENT LES SURFACES D'ESPACES VERTS DANS L'ESPACE URBAIN

OBJECTIFS

- Eviter que les espaces verts existants disparaissent au profit de nouvelles constructions.
- Lorsque des espaces libres sont disponibles, privilégier la végétalisation à la densification du bâti.
- Identifier de nouveaux lieux pour y implanter des espaces verts.
- Eviter les îlots de chaleur et compenser ceux qui existent déjà.

MISE EN OEUVRE

- **Arrêter de densifier et de détruire les espaces verts existants :**
 - Sanctuariser les cœurs d'îlots en les transformant en espaces de pleine terre.
 - Ouvrir les projets de jardins partagés à l'échelle des quartiers afin de les constituer comme des communs du quartier et des réservoirs de biodiversité.
- **Créer de nouveaux espaces verts, augmenter la surface des espaces verts existants et les améliorer qualitativement :**
 - Imposer un quota d'espaces verts (de 30 à 50% de la surface totale des projets) dédiés à des plantations en pleine terre dans les nouveaux programmes immobiliers.
 - Mettre en place une « bourse à espaces verts » permettant aux constructeurs de compenser leurs obligations, quand il ne leur est pas possible d'éviter ou de réduire leur impact.
 - Multiplier les murs et les toits végétalisés (**un grand projet de toit végétalisé par arrondissement**), et ouvrir ces espaces au public.
 - Développer les espaces verts dans les lieux publics, créer des fontaines et des points d'eau pour apporter de la fraîcheur, intensifier la création de « cours-oasis » dans les écoles.

Enjeu : Adapter la vie en ville à l'augmentation des températures

2. AUGMENTER FORTEMENT LES SURFACES D'ESPACES VERTS DANS L'ESPACE URBAIN

MISE EN ŒUVRE *(suite)*

- Identifier de nouveaux lieux à créer en faisant appel à des experts et à travers un appel à communication à tous les Parisiens.
- Adapter les essences des arbres à la vie urbaine (cf étude Sésame, menée par la ville de Metz en partenariat avec le CEREMA).
- Au-delà des espaces verts, favoriser la présence animale dans Paris : écopâturages dans les parcs et les cimetières, canards dans les plans d'eau ...

POINTS D'ATTENTION

- Faire mieux connaître la carte de la Mairie montrant tous les jardins partagés et y ajouter les projets de toits et de murs végétalisés, identifier les zones sur lesquelles des jardins partagés peuvent être créés.
- Favoriser l'accompagnement des projets de jardins partagés portés par les habitants par la Maison du Jardinier.
- Coupler la carte des espaces à végétaliser avec la thermocartographie des passoires thermiques afin de végétaliser les passoires thermiques et limiter ainsi la perte de chaleur.

Enjeu : Adapter la vie en ville à l'augmentation des températures

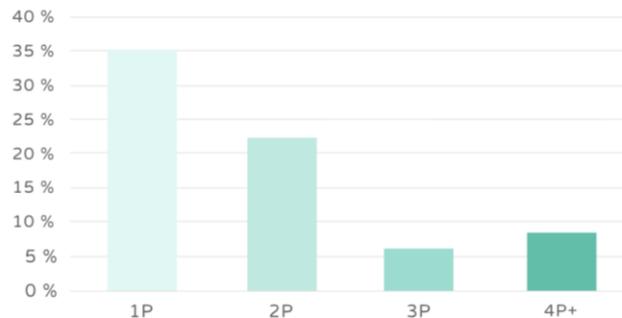
3. ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE DES BÂTIMENTS

CONSTATS

Sur les 29 millions de résidences principales en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2018, environ 4,8 millions (près de 17%) seraient très énergivores (étiquettes F et G du DPE), selon une étude publiée en septembre 2020 par le service statistique du ministère de la transition écologique. A Paris, de nombreux immeubles anciens constituent encore des **passoires thermiques**. La conception des nouveaux projets immobiliers parisiens doit afficher clairement **les nouveaux choix en matière de transition énergétique** et d'adaptation aux phénomènes résultant du réchauffement climatique.

Pourcentage de passoires thermiques par nombre de pièces à Paris en 2020

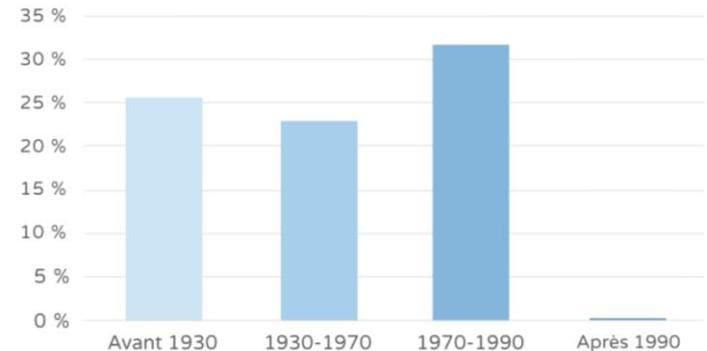
© Flatlooker



Étude menée sur les derniers logements référencés sur Flatlooker.com en 2020

Pourcentage de passoires thermiques par année de construction à Paris en 2020

© Flatlooker



Étude menée sur les derniers logements référencés sur Flatlooker.com en 2020

« Les logements d'après 1990 intègrent des enjeux de performance énergétique dès leur construction, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les constructions d'avant 1970 présentent proportionnellement moins de passoires thermiques car elles ont mieux vieilli que les constructions d'après 1970. »

Source : Etude Flatlooker

OBJECTIFS

- En finir avec les bâtiments mal isolés, les logements encore chauffés au fioul (etc.) alors qu'il existe une large palette de solutions architecturales écologiques.
- Construire et rénover des bâtiments à la pointe des normes environnementales (bâtiments passifs).
- Multiplier les îlots de fraîcheur et lancer des appels à projets sur des équipements permettant d'endurer dans de bonnes conditions les épisodes caniculaires (quartier-oasis "expérimental", cour intérieure).
- Accélérer la transition du fuel vers d'autres types d'énergie.
- Faciliter l'accès des copropriétés au chauffage urbain en remplacement du chauffage électrique.

MISE EN OEUVRE

- **Pour le bâti neuf :**
 - Imposer la RE2020 (pour Règlementation Environnementale des bâtiments neufs, qui a remplacé la RT2012) pour construire des bâtiments responsables, moins énergivores, dotés d'une empreinte carbone réduite et mieux adaptés au changement climatique tout au long de leur cycle de vie. Cette obligation s'imposera à la délivrance des permis de construire pour tendre vers la généralisation des bâtiments passifs.
 - Valoriser, par un système de notation, les performances écologiques des projets (chiffrage des potentiels de gains attendus) dans la délivrance des permis de construire.
- **Pour le bâti existant :**
 - Obtenir des bailleurs sociaux une forte accélération de leurs plans de rénovation énergétique dans un temps réduit (2 ans maximum) et s'assurer de l'adéquation de ces plans avec les objectifs poursuivis par la Ville de Paris.
 - Multiplier massivement les opérations EcoRénovons Paris : multiplier et augmenter les aides, organiser des campagnes de communication sur le dispositif, simplifier l'accès au service.

Enjeu : Adapter la vie en ville à l'augmentation des températures

3. ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE DES BÂTIMENTS

MISE EN ŒUVRE *(suite)*

- Sanctuariser les espaces de végétation (ex : jardins intérieurs) et inciter les bailleurs sociaux à mettre en place des "oasis" dans les "cours" intérieures
- Favoriser le développement de Climespace (concessionnaire de la Ville de Paris qui développe à Paris le premier Réseau de Froid Urbain en Europe et le 11^e mondial).
- Sensibiliser fortement et avec des objectifs concrets les syndicats d'immeuble pour être force de proposition dans les projets de rénovation thermique : faire connaître l'ensemble des dispositifs (l'agence parisienne du climat et la plateforme CoachCopro) auprès des copropriétés en demandant aux syndicats de faire participer cet organisme à des séances d'information des copropriétaires.
- Créer des passerelles entre les entreprises et le secteur public avec les starts-ups, pour trouver des solutions innovantes (chaleur des data-centers, récupération des eaux de douche chaude...).

POINTS D'ATTENTION

- Trouver de nouvelles formes (partenariats) de sensibilisation des acteurs publics et privés et mettre en place une structure de suivi et d'évaluation.

Enjeu : Une ville mixte et accueillante, avec
une politique écologique inclusive

Enjeu : Une ville mixte et accueillante, avec une politique écologique inclusive

4. FAVORISER L'HABITAT INCLUSIF POUR UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUS

CONSTATS

La population parisienne vieillit. En 2050, 20% d'entre elle auront 65 ans et plus (+ 30 % par rapport à 2013 (chiffres INSEE).

A Paris, près de 7 % de la population est en situation de handicap (chiffre Ville de Paris).

A Paris, les jeunes rencontrent des difficultés de logement toujours plus grandes...

Dans ce contexte, et alors que les projets d'habitat participatif restent peu nombreux, plusieurs questions se posent :

- **Quels habitats alternatifs pour accompagner le vieillissement de la population ?**
- **Comment préserver et favoriser l'autonomie des personnes âgées, malades ou en situation de handicap ?**

Pour que la ville soit réellement accessible à tous et reste mixte et accueillante, il s'agit d'expérimenter et de développer de nouveaux modes d'habitat : logement partagé ou intergénérationnel, habitat inclusif ou béguinages...

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 a créé une nouvelle prestation relevant de l'action sociale départementale, destinée à favoriser le développement rapide d'Habitats inclusifs.

L'Aide à la Vie Partagée (AVP) sera octroyée à tout résident d'un Habitat inclusif dont le bailleur ou l'association partenaire a passé une convention avec le département. Les conventions d'AVP signées avec les départements pendant cette « période starter » seront cofinancées à hauteur de 80 % par la Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie (CNSA).

40 départements pilotes devraient s'engager au cours de l'année 2021 pour être ensuite près de 60 départements impliqués à compter de 2022.

Enjeu : Une ville mixte, accueillante, avec une politique écologique inclusive

4. FAVORISER L'HABITAT INCLUSIF POUR UNE VILLE ACCESSIBLE A TOUS

OBJECTIFS

- Favoriser le maintien à domicile ou en habitat partagé ou regroupé des Parisiens âgés en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap, afin qu'ils puissent demeurer à Paris.
- intégrer des exigences d'inclusion sociale et de mixité générationnelle dans les solutions d'aménagement et les constructions de nouveaux immeubles du parc social parisien.

MISE EN OEUVRE

- **Développer le dispositif d'habitat Accompagné, Partagé et Intégré à la vie locale**
 - Regrouper des logements partagés dans de petites résidences d'habitat social, avec la mise à disposition de services collectifs pour les personnes âgées ou en situation de handicap (portage des repas, aide à domicile, animation et convivialité...)
 - Favoriser la signature par la Ville de Paris de conventions d'Habitat inclusif avec les bailleurs sociaux afin que les Parisiens puissent avoir accès à la prestation d'Aide à la Vie Partagée

- **Expérimenter de nouvelles façons d'habiter ensemble**

Expérimenter les communautés d'habitat avec des personnes en situation de handicap ou victimes de la maladie d'Alzheimer, pour favoriser leur autonomisation. Exemples à suivre :

- [dementia friendly communities](#), pour des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer.
- [Humanicité](#) à Lille, de mini regroupements de logements, pour des personnes handicapées
- **Promouvoir les conventions d'habitat inclusif**, qui permettent de formaliser les engagements des parties-prenantes pour mobiliser les bailleurs sociaux autour des besoins des personnes en situation de perte d'autonomie (âge, handicap).

POINTS D'ATTENTION

- La réalisation de ces objectifs suppose que la Ville de Paris s'engage dans le développement d'Habitats inclusifs , formule alternative à l'hébergement en EHPAD, permis par la LFSS 2021

Enjeu : Une ville mixte et accueillante, avec une politique écologique inclusive

5. RENFORCER LES MESURES DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ CENTRÉES SUR L'ÉCOLOGIE ET LE SOCIAL

CONSTATS

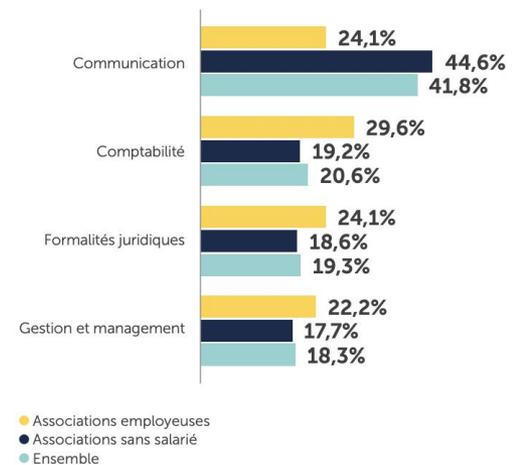
Les associations forment un volet essentiel de la vie collective à Paris et de l'action en faveur de l'écologie et du social. Beaucoup se heurtent à des difficultés de fonctionnement, pour des raisons financières, de déficit d'encadrement ou d'intermittence du bénévolat. Elles se retrouvent de fait limitées dans leurs ambitions, leur portée ou leurs compétences.

Difficultés à résoudre :

- **financements ponctuels via appels à projets** : comment envisager des actions sur le moyen et long terme ?
- **fonctionnement sur la base du bénévolat** : comment ne pas dépendre uniquement de l'engagement et du dynamisme de leurs bénévoles ?
- **engagement et formation des cadres associatifs** : comment les former et valoriser leur expertise ?

PLUS DE 40%
des associations parisiennes
**SOUHAITENT AVOIR UN
SOUTIEN DANS LE DOMAINE
DE LA COMMUNICATION**

THÉMATIQUES PRIVILÉGIÉES
POUR L'AIDE AUX ASSOCIATIONS
(EN % DE RÉPONDANTS)



SOURCE : Enquête baromètre de la vie associative 2014

Enjeu : Une ville mixte, accueillante, avec une politique écologique inclusive

5. RENFORCER LES MESURES DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ CENTRÉES SUR L'ÉCOLOGIE ET LE SOCIAL

OBJECTIFS

- Pérenniser et aider au développement les associations de proximité, car c'est sur elles que reposent principalement le geste écologique et social, ainsi que la sensibilisation à l'écologie de proximité.

MISE EN OEUVRE

- **Former et outiller :**
 - Identifier les besoins des associations afin d'y répondre (accompagnement en matière de communication, locaux, conseil juridique...).
 - Proposer aux associations des dispositifs d'accompagnement.
 - Favoriser les échanges avec des experts pour développer les compétences des acteurs associatifs dans le domaine écologique.
- **Financer et accompagner :**
 - Instaurer des subventions de fonctionnement pluriannuelles pour favoriser la pérennisation des structures : politique de financement orientée vers les structures plutôt que vers leurs actions à travers des appels à projets.
 - Intégrer dans la commande publique des critères qui favorisent la participation des associations et des entrepreneurs sociaux.
 - Aider au recrutement et à la formation des bénévoles.
 - Favoriser la mise à disposition de locaux (pour stocker du matériel, organiser les assemblées générales...).

POINTS D'ATTENTION

- L'intégration de critères sociaux dans les marchés publics doit pouvoir entrer en conformité avec la clause de libre-concurrence.

Enjeu : Concilier les objectifs écologiques et l'emploi

Enjeu : Concilier les objectifs écologiques et l'emploi

6. CRÉER UNE BOURSE DE L'EMPLOI TOURNÉE VERS LES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONSTATS

Il existe un **potentiel d'emplois tournés vers la transition écologique** à valoriser (même si tous les emplois ont vocation à devenir « plus verts » dans le futur).

Il faut contribuer à **faire coïncider offre et demande d'emploi.**

OBJECTIFS

- Objectif écologique : atteindre la neutralité carbone en 2050.
- Objectif social : réduire au minimum le nombre de personnes privées d'emploi.
- Enrichir les dispositifs d'aide à la recherche d'emploi existants et développer les emplois qui relèvent de l'écologie.
- S'inspirer de la démarche « Un emploi vert pour tous ! » lancée par Hémisphère Gauche et l'Institut Rousseau pour lutter contre le chômage de masse et atteindre les objectifs environnementaux.
- S'inscrire dans le Plan Climat qui prévoit la création d'emplois verts.

« Parmi les emplois verts, les « éco-activités », définies par le commissariat général au développement durable (CGDD), sont des activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources. Elles concernent l'agriculture biologique, la protection de la nature, des paysages et de la biodiversité, le recyclage des déchets et le traitement des eaux usées, la récupération des eaux, la recherche et développement ou encore l'ingénierie des énergies renouvelables. »

Source : Un emploi vert pour tous !

Enjeu : Concilier les objectifs écologiques et l'emploi

6. CRÉER UNE BOURSE DE L'EMPLOI TOURNÉE VERS LES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MISE EN OEUVRE

- Cette bourse de l'emploi prendra la forme d'une plateforme numérique permettant la mise en relation des employeurs et des demandeurs d'emploi (format plus adapté qu'une bourse de l'emploi physique).
- Les organismes de formation initiale et continue doivent être associés à sa création : établissements d'enseignement agricoles, écoles d'ingénieurs agronomes (exemples : Ecole Du Breuil, Agro Paris Tech...).
- La valorisation du dispositif est un point important pour souligner le potentiel d'emplois verts existants et contribuer à l'information/sensibilisation du public.

POINTS D'ATTENTION

- Des opérations ponctuelles (de type salons) existent déjà, mais la proposition vise un dispositif pérenne, souple et évolutif (d'où son caractère numérique).
- Le dispositif suppose de solliciter les employeurs publics (dont la Ville de Paris) et privés pour connaître les gisements d'emploi orientés développement durable/écologie.

Enjeu : Concilier les objectifs écologiques et l'emploi

7. RENFORCER L'EXEMPLARITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE DE PARIS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

CONSTATS

Paris est loin d'approcher l'objectif fixé par les accords de Paris de réduction des émissions de gaz à effet de serre **(-40% en 2030)**.

Il n'existe pas aujourd'hui d'indicateurs ou de bilans carbone systématiquement associés aux projets ou aux actions menées dans le domaine de l'évènementiel par exemple.

Dans ce domaine, **la Ville de Paris doit pouvoir montrer l'exemple** à travers notamment le levier de la commande publique.

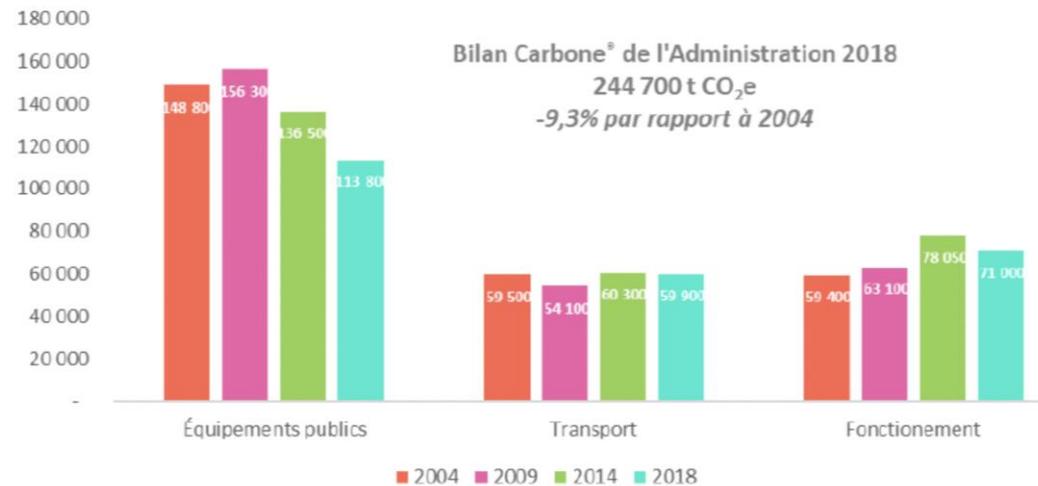


Figure 4 : bilan carbone de l'Administration parisienne 2018 © Ville de Paris

Enjeu : Concilier les objectifs écologiques et l'emploi

7. RENFORCER L'EXEMPLARITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE DE PARIS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJECTIFS

- Concilier exigences écologiques, économie circulaire, sécurité de l'approvisionnement à des coûts maîtrisés et dans le respect de la concurrence.
- Viser pour 2030 une consommation décarbonnée à 100% de l'ensemble de ses commandes publiques.
- Valoriser les circuits courts, notamment dans l'approvisionnement de marchandises, et en faciliter l'accès.

MISE EN OEUVRE

- Intégrer systématiquement des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics passés par la Ville de Paris et pouvoir mesurer leurs résultats par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- Inclure des clauses spécifiques dans les marchés de fournitures avec tous les prestataires.
- Obliger les prestataires à fournir le bilan carbone du projet.
- Créer un bureau de contrôle et d'évaluation des performances sociales et environnementales annoncées, qui sera en capacité de délivrer des sanctions si les objectifs annoncés ne sont pas atteints.
- Utiliser la « ville du quart d'heure » comme levier pour accélérer le développement des circuits courts.

POINTS D'ATTENTION

- Accompagner les prestataires dans leur transformation écologique.
- Débloquer des moyens d'incitation et de soutien à la transition écologique au profit des petites et moyennes entreprises ou aux démarches expérimentales et innovantes.

Enjeu : Associer la jeunesse à la gouvernance de la transition écologique

Enjeu : Associer la jeunesse à la gouvernance de la transition écologique

8. CRÉER UN COMITÉ DE 17 JEUNES « VIGIES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

CONSTATS

Les jeunes qui ont 20 ans aujourd'hui sont les **futurs habitants de Paris**.

Les jeunes ont **une expertise d'usage de la ville réelle et spécifique**.

OBJECTIFS

- Impliquer et responsabiliser des jeunes dans la gouvernance de la transition écologique, en complément des dispositifs déjà existants (Conseil parisien de la Jeunesse, Académie du Climat).
- Aider, par la participation et le travail, la mairie de Paris dans la mise en œuvre de sa politique climat.
- S'appuyer sur l'association des Jeunes Ambassadeurs pour le Climat (JAC) et l'Académie du Climat pour le montage et l'encadrement de ce dispositif.

Enjeu : Associer la jeunesse à la gouvernance de la transition écologique

8. CRÉER UN COMITÉ DE 17 JEUNES « VIGIES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

MISE EN OEUVRE

- Ces 17 jeunes (1 par arrondissement) seront âgés de 18 à 25 ans, représentatifs de la jeunesse parisienne et engagés dans le domaine de l'écologie.
- Ils travailleront à plein temps pendant 1 an et seront rémunérés par la Ville de Paris dans le cadre d'une année de césure, d'une alternance ou d'un service civique.
- Ces jeunes doivent avoir une fonction réelle et directement opérationnelle. Ils seront accompagnés par la Ville dans leurs réflexions et la mise en place de leurs initiatives.
- Leurs missions seront :
 - analyser des projets de la Ville (10 par exemple) sur la manière dont ils sont développés au regard des objectifs de développement durable affichés (rôle de vérification/alerte) ;
 - émettre des avis et soumettre des propositions d'évolution aux décisionnaires de la Ville ;
 - faire remonter la perception des habitants, en particulier celle des jeunes.
- Elle aura vocation à devenir une (nouvelle) référence de la Ville de Paris en matière de concertation avec la jeunesse.

POINTS D'ATTENTION

- Le comité ne doit pas être confondu avec un organe de contrôle ou d'audit.
- Sa composition peut être envisagée à partir d'un appel à candidatures puis du choix d'un jury en partie constitué de personnes extérieures à la Ville.
- Le dispositif sera renouvelé tous les ans.
- Au-delà de leur année de mission, il pourrait être intéressant de suivre les jeunes concernés dans le cadre d'une étude de cohorte, et de les interroger jusqu'en 2030 sur leur perception de l'évolution de Paris en tant que « Ville verte et ouverte ».

Enjeu : Faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques

Enjeu : Faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques

9. DÉVELOPPER DES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉ ET DES TIERS-LIEUX À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS

CONSTATS

Les déplacements à Paris se concentrent aux horaires de bureau « classiques », ce qui entraîne des problèmes de circulation (transports en commun saturés, embouteillages), d'environnement (pics de pollution, bruit) et de bien-être pour les usagers (stress, promiscuité...) : il paraît nécessaire de mieux répartir ces déplacements sur la journée.

Le développement récent du télétravail montre qu'on peut réduire les déplacements domicile-travail, mais révèle aussi des problématiques nouvelles :

- **Fragilisation du lien social ;**
- Apparition d'**inégalités fortes** entre ceux qui sont obligés de se rendre sur leur lieu de travail et ceux qui peuvent travailler de chez eux ;
- **Accentuation de la fracture numérique** et difficulté d'accès à des équipements de qualité pour les plus précaires (étudiants, free-lance...).



Des **tiers-lieux** (*lieux intermédiaires entre le domicile et le travail permettant de créer des relations sociales*) existent, mais ils sont en **nombre insuffisant et souvent trop coûteux** dans Paris.

Enjeu : Faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques

9. DÉVELOPPER DES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS ET DES TIERS-LIEUX À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS

OBJECTIFS

- Limiter les déplacements domicile-travail.
- Améliorer le bilan carbone de Paris.
- Développer des alternatives au télétravail qui maintiennent les liens sociaux.
- Poursuivre la lutte contre la fracture numérique.

MISE EN OEUVRE

- **Développer les espaces (sécurisés) de télétravail.**
 - Créer des partenariats avec les lieux disponibles comme les bibliothèques, les groupes hôteliers, les maisons des associations ou les bailleurs sociaux... qui disposent parfois de salles peu utilisées et de locaux commerciaux en pieds d'immeubles qui ont souvent du mal à trouver preneurs.
 - Accroître le nombre de ces espaces par arrondissement, pour assurer un maillage territorial adéquat en fonction de la population et des activités.
 - Mettre en place des incitations et une bonne communication pour encourager les entreprises et les indépendants à utiliser de tels lieux.
- **Faire connaître et favoriser l'appropriation des tiers-lieux par les publics les plus éloignés du numérique pour créer du lien social.**
 - Communiquer auprès des jeunes et des personnes âgées pour améliorer la mixité intergénérationnelle et la réduction de la fracture numérique.
- **Mesurer les émissions de carbone et les économies d'énergie réalisées grâce à ces dispositifs.**

Enjeu : Faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques

9. DÉVELOPPER DES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS ET DES TIERS-LIEUX À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS

POINTS D'ATTENTION

- Certaines entreprises ont des règles strictes en matière de protection des données, il faudrait donc pouvoir créer un label apportant des garanties en matière de confidentialité et de sécurité du réseau.
- Les lieux et les équipements mis à disposition doivent pouvoir s'adapter à différents métiers (isolation acoustique, luminosité...).
- S'appuyer sur des organismes existants pour mesurer les émissions de carbone évitées (Agence Parisienne du Climat, RATP...).
- Penser ce déploiement à l'échelle du Grand Paris compte-tenu de la proportion de travailleurs habitant en banlieue.

Enjeu : Faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques

10. AMÉLIORER LE PLAN DE CIRCULATION DE PARIS POUR TOUTES LES MOBILITÉS

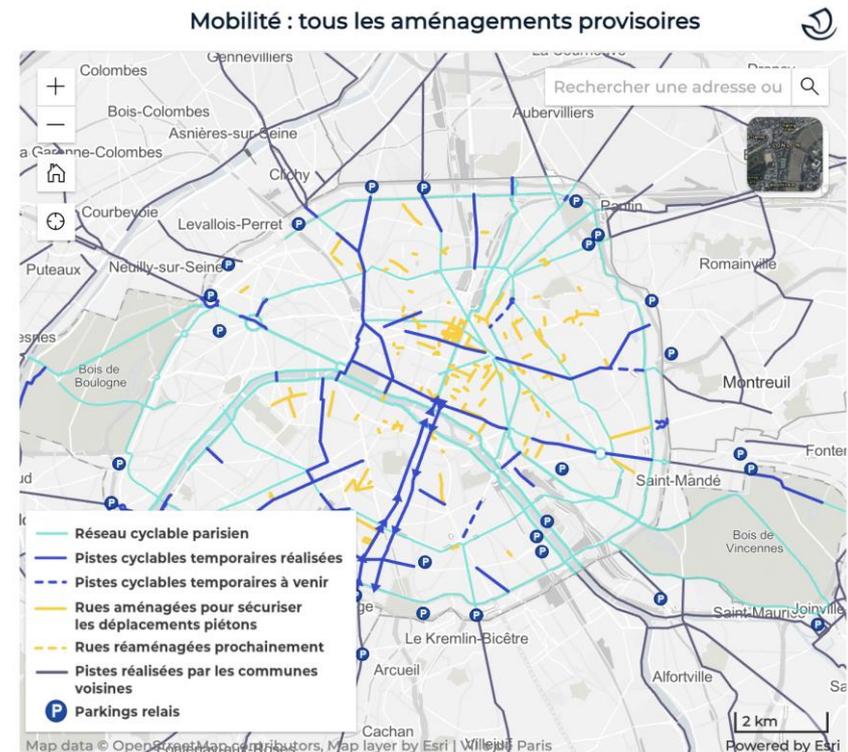
CONSTATS

La Ville de Paris a déjà réalisé des avancées dans ce domaine en **limitant la vitesse de circulation des automobiles**, mais aussi grâce à une **augmentation du nombre de pistes cyclables et du confort de circulation** avec la mise en place d'autoroutes cyclables sur les grands axes.

Cependant, l'encombrement des trottoirs et ces pistes créent de **nouveaux risques** pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. Certains cyclistes ont également des **comportements dangereux** (vitesse élevée, non-respect de la signalisation et des feux de circulation). Cela contribue à une montée des incivilités entre usagers.

De plus, on constate toujours des **incohérences et un manque de continuité entre les voies cyclables**, qui sont souvent des dispositifs créés dans l'urgence, **sans être pensés dans leur globalité**.

Enfin, la ville manque de **stationnements vélos** et de **systèmes de recharge** des batteries pour les vélos électriques.



Enjeu : Faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques

10. AMÉLIORER LE PLAN DE CIRCULATION DE PARIS POUR TOUTES LES MOBILITÉS

OBJECTIFS

- Créer un schéma de circulation global, qui intègre la diversité et la sécurité des modes de déplacement.
- Raccorder les pistes cyclables de Paris à celles de la banlieue pour un plan de circulation global à l'échelle de Paris et de sa petite couronne.
- Veiller à la dimension esthétique et à l'harmonisation de l'ensemble.

MISE EN OEUVRE

- **Améliorer le confort et la sécurité des cheminements piétons et des pistes cyclables :**
 - Améliorer la signalétique et sa cohérence (ex : feux cyclistes).
 - Améliorer l'accessibilité des piétons, notamment en entretenant mieux les bordures des passages piétons (eau, feuilles mortes...) et en les adaptant aux personnes à mobilité réduite.
 - Matérialiser toutes les pistes cyclables par un revêtement et/ou une couleur identifiable de manière continue, y compris à travers les places et les carrefours.
 - Repenser l'implantation de certains passages piétons (ex : mauvaise visibilité) en se basant sur les parcours naturels des piétons.
- **Pacifier les relations entre usagers :**
 - Mettre en œuvre le permis piéton et le code de la rue mis en place dans la commission civisme.
 - Verbaliser davantage les cyclistes et les deux-roues si nécessaire.
 - Orienter l'usage des deux-roues motorisés et des automobiles vers l'usage professionnel (transport d'urgence, artisans, taxis, livraisons...) afin de limiter les nuisances qu'ils engendrent en termes de bruit, de sécurité, de stationnement...
- **Développer la pratique du vélo au quotidien :**
 - Proposer des circuits-patrimoine pour les cyclistes pour encourager les Parisiens et les touristes à utiliser le vélo.
 - Encourager le transport en vélo-cargo partagé.

Enjeu : Faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques

10. AMÉLIORER LE PLAN DE CIRCULATION DE PARIS POUR TOUTES LES MOBILITÉS

POINTS D'ATTENTION

- Les recommandations ci-dessus reprennent en partie les propositions de la Commission Civisme du CGF.
- Pour garantir la cohérence de ce plan de circulation, il est important de prendre en compte l'expertise des usagers à travers des concertations et une collaboration à l'échelle des quartiers avec les habitants, les conseils de quartier, les experts du vélo (ex : gérants de boutiques de vélos) et associations (associations de PMR, Paris en Selle).
- Repenser le système de prime à l'achat, pour l'élargir aux vélos non-électriques.

Enjeu : Faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques

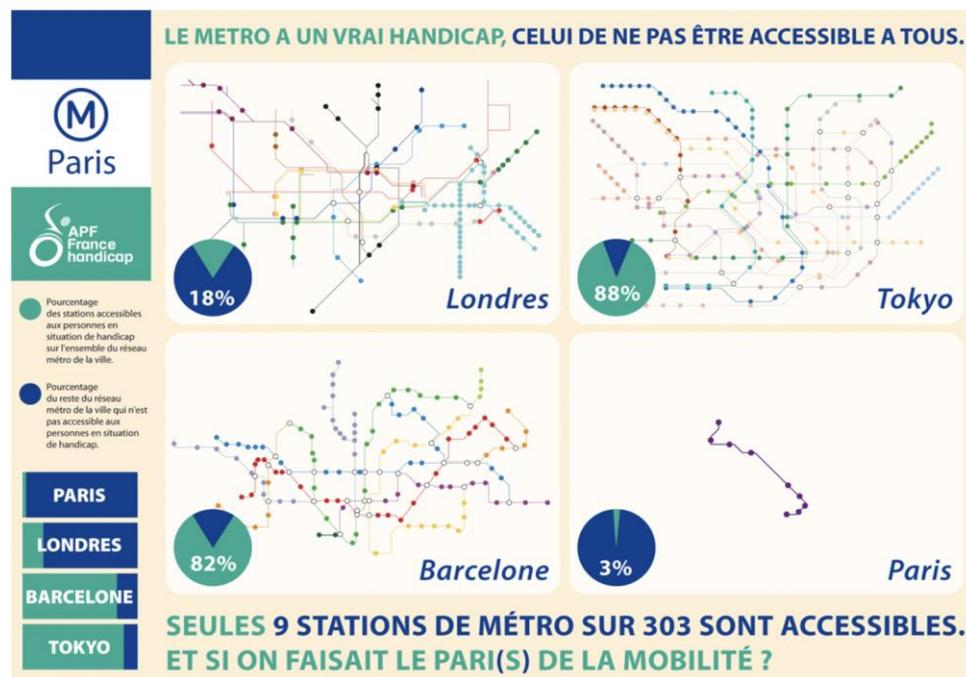
11. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN ATTRACTIVE, ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

CONSTATS

Les transports en commun sont difficilement accessibles pour les personnes avec des besoins spécifiques : personnes handicapées, personnes âgées, femmes enceintes, parents avec poussettes, personnes souffrant d'incapacité temporaire...

Or, la population parisienne est amenée à vieillir, ce qui **augmentera le nombre de personnes confrontées à des difficultés de déplacement.**

Cependant, **la mise aux normes d'accessibilité des réseaux de transport en commun se heurte à des problèmes** de coûts (difficiles à supporter par la collectivité), de temps de mise en œuvre, de faisabilité...



Enjeu : Faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques

11. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN ATTRACTIVE, ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès et l'utilisation des transports en commun.
- Proposer une offre complémentaire de transports adaptée aux situations de handicap et de mobilité réduite.

MISE EN OEUVRE

- Mettre à disposition des véhicules plus inclusifs pour les personnes ne pouvant pas utiliser directement les moyens doux : vélos-taxis, prêt de tricycles ou véhicules adaptés...
- Elargir le dispositif «PAM 75 » (transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite) à d'autres personnes en difficulté temporaire, tout en évitant qu'il ne se transforme en service de taxis classique.
- Encourager la RATP et IDFM à équiper le métro d'escalators, d'ascenseurs ou de toute autre innovation facilitant les déplacements des personnes à mobilité réduite.
- Instaurer un comité de suivi et de concertation pour assurer une meilleure transversalité entre les différents acteurs et opérateurs et usagers (RATP, IDF Mobilités, associations...).

POINTS D'ATTENTION

- Prendre en compte les besoins de mobilité des personnes en situation de handicap en amont de chaque projet urbain à travers une concertation ou une sensibilisation des acteurs concernés.
- Prioriser les modes de transport à énergie électrique.
- Prendre ces décisions en concertation avec l'institution gestionnaire des transports en Île-de-France (IDFM).